

COMMUNE DE BATZENDORF

République
française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

ARRETE MUNICIPAL

n°AR 2024/03

du 8 février 2024

(libertés publiques et pouvoirs de police – police municipale)

Objet : Circulation alternée temporaire à hauteur du 9A rue de Harthouse

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2542-1, L.2542-2 et L.2542-3 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée par la Société ARTERE de Brumath le 7 février 2024, agissant pour le compte du SDEA ;

Considérant que la réalisation de travaux de branchement sur le réseau d'assainissement et d'eau potable nécessite pour des raisons de sécurité publique des mesures de circulation particulières et temporaires à hauteur du chantier ;

ARRETE

Article 1er

La circulation des véhicules à hauteur du 9A rue de Harthouse se fera sur une seule voie (demi-chaussée) réglée par alternat à l'aide de panneaux type B15-C18

au courant de la période du mercredi 14 février au mardi 20 février 2024 inclus

Le stationnement est interdit dans l'emprise et aux abords du chantier.

Article 2

La signalisation de position au droit du chantier sera posée, entretenue et déposée après travaux par la Société ARTERE.

Article 3



Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Monsieur le Directeur de la société ARTERE de Brumath
- Monsieur le Président du SDEA Alsace-Moselle

Fait à Batzendorf, le 8 février 2024



Le Maire : Isabelle DOLLINGER

Publié en ligne le : 09 FEV. 2024

Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.